



MINISTÈRE DES ARMÉES



**COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMEES
AUX ANTILLES**

CENTOPS

Fort-de-France, le 12 mai 2021

N°2021-500997 /FAA/COMSUP/EMIA/NP

Le contre-amiral Jean Hausermann
Commandant supérieur des Forces armées aux Antilles

à

Monsieur le directeur de
La Direction de la Mer de la Guadeloupe

OBJET : avis relatif à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

REFERENCE : Demande d'avis d'occupation temporaire du domaine public : 2019-1035

En réponse à votre courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime émise par la ville de Bouillante, pour la création de trois zones de mouillages et d'équipements légers destinés aux plaisanciers, sur les secteurs de Malendure (40 mouillages), du bourg (30 mouillages) et de la baie de l'Anse à la Barque (25 mouillages), n'appelle aucune observation de ma part.

Par ordre

Le capitaine de frégate Justin Peltier
Chef du centre opérations des forces armées aux Antilles

COPIES :

- Centre de coordination et de mise en œuvre maritime des Antilles ;
- Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane ;
- Service Hydrographique et Océanographique de la Marine ;
- SECGEN.